

## Quatrième séance, vendredi 08 octobre 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-GC-50	Motion	Modification de la loi sur la détention des chiens (LDCh) et son règlement d'exécution - Fixation des zones, dans les règlements communaux sur la détention des chiens, où ceux-ci peuvent être lâchés tout en étant sous la surveillance et le contrôle du propriétaire	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DEE-5	Loi	Révision de la loi sur le tourisme	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-GC-67	Pétition	Pétition "NON à la modification de la jonction de Matran et à la route Marly-Matran! NON au développement des infrastructures routières"	Prise en considération	<i>Rapporteur-e</i> Chantal Müller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
		Réception d'une délégation du Grand Conseil du canton du Tessin		
2020-GC-64	Motion	Plans et règlements d'aménagement locaux: liberté d'organisation des communes et droit d'initiative et de référendum	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sébastien Dorthe Bruno Marmier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Déneraud, Armand Jaquier, Eric Collomb, Bernadette Hänni-Fischer, Laurent Dietrich, Christel Berset, Susanne Aebischer, Jean-Daniel Wicht, Stéphane Sudan, Grégoire Kubski, Kirhana Wickramasingam, Katharina Thalmann-Bolz, Erika Schnyder, Giovanna Garghentini Python et Patrice Jordan.

M<sup>me</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

**Motion 2021-GC-50****Modification de la loi sur la détention des chiens (LDCh) et son règlement d'exécution - Fixation des zones, dans les règlements communaux sur la détention des chiens, où ceux-ci peuvent être lâchés tout en étant sous la surveillance et le contrôle du propriétaire**

---

Auteur-s:	<b>Dafflon Hubert</b> ( <i>PDC/CVP, SC</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>25.03.2021</b> ( <i>BGC mars 2021, p. 1105</i> )
Développement:	<b>25.03.2021</b> ( <i>BGC mars 2021, p. 1105</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>14.09.2021</b> ( <i>BGC octobre 2021, p. 3900</i> )

---

**Prise en considération**

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). J'interviens à titre de motionnaire et prends aussi la parole au nom de mon ex-collègue député Christian Ducotterd qui était comotionnaire.

Par rapport à nos intérêts, je ne sais pas si l'on peut vraiment parler de liens d'intérêts: Christian Ducotterd a, durant de nombreuses années, eu un élevage de chiens labradors. Pour ma part, je suis actif au niveau de la Fondation romande pour les chiens guides d'aveugles et je suis membre de plusieurs associations de protection des animaux. Notre intérêt dans cette démarche et motion vise uniquement au bien-être de ces chers animaux à quatre pattes. A titre personnel, dans ce canton de Fribourg, j'aimerais que les chiens soient aussi bien traités que les vaches, c'est-à-dire qu'un chien doit avoir la possibilité d'être libre et de pouvoir un peu gambader comme cela convient.

Lorsque j'ai lu la proposition du Conseil d'Etat, j'ai eu le sentiment que, de toute évidence, notre message n'avait pas passé, n'avait pas été compris. A aucun moment il s'agissait pour nous d'inverser les rôles. A aucun moment il s'agissait de complexifier la situation au niveau des communes pour le contrôle des chiens. Il était nécessaire pour nous de mettre en évidence que faire trop de lois dans l'interdiction nuit au système. A un certain moment, si tout est interdit, qu'est-ce qui se passe? Vous aurez automatiquement un report sur les périphéries des villages et je pense aussi aux zones agricoles. Ce n'est pas le but. Lorsqu'on a des chiens, il faut pouvoir les contrôler. Il faut aussi qu'ils aient leur liberté et il faut que ce soit dans des zones où on a aussi des moyens par rapport à l'hygiène du chien, à mettre tout ça dans des poubelles conformes. Il y a un risque élémentaire pour nous qu'à ce moment-là on laisse les chiens gambader dans les prairies, ce qui n'est pas bien du tout pour le système. Ce qu'on voulait, ce n'est pas une usine à gaz. Ce qu'on voulait par notre motion, c'était tout simplement que les communes qui ont ou qui font un règlement, notifient clairement en trois couleurs par exemple les zones où le chien est interdit, les zones où le chien est tenu en laisse, et les zones où il a de la liberté. Tout chien a droit chaque jour à la liberté, comme les vaches.

En l'état, de toute évidence, notre message n'a pas passé, n'a pas été compris. On le regrette fortement parce que je pense que ça aurait été aussi une facilité pour les communes, qu'elles se rendent à l'évidence que dans certains villages, il n'y a tout simplement plus de possibilité de laisser un chien en liberté tout en étant sous le contrôle de son maître, et avec toutes les conséquences négatives que cela peut avoir. On le regrette. Si une commune fait un règlement et qu'elle marque les zones, elle aurait pu voir qu'il y a un problème au niveau de cette possibilité pour les détenteurs de chiens de laisser leur chien en liberté.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit que le Service vétérinaire et le Service de la sécurité alimentaire veillent au grain, veillent à ce que les règlements soient conformes sur ce point-là. Cela aurait plutôt été une facilité si on avait admis le principe de définir les zones par rapport aux chiens. Cela aurait en tout cas clarifié les choses.

J'aurais aussi espéré qu'un agriculteur ou l'autre vienne vers moi en me disant qu'il pouvait cautionner la chose parce que cela va aussi les aider d'avoir un certain contrôle par rapport à l'agriculture. Ce n'est pas le cas. On peut le regretter. Avoir raison seul ne sert pas à grand-chose dans la vie, et dans ce sens-là, à regret, je vais donc retirer cette motion tout en espérant que le travail se fasse bien et que les chiens aient encore de beaux jours devant eux, qu'ils puissent aller de l'avant et qu'on garantisse aussi leur bien-être.

> Cet instrument parlementaire est retiré par ses auteurs.

> Cet objet est ainsi liquidé.

---

## Loi 2019-DEE-5

### Révision de la loi sur le tourisme

---

Rapporteur-e:	<b>Gobet Nadine</b> (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi</b>
Rapport/message:	<b>17.08.2021</b> (BGC octobre 2021, p. 3474)
Préavis de la commission:	<b>20.09.2021</b> (BGC octobre 2021, p. 3522)

---

#### Deuxième lecture

##### I. Acte principal : Loi sur le tourisme (LT)

###### Art. 1 à 59

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Je confirme les résultats de la première lecture, étant précisé sauf erreur qu'il y aurait un amendement qui concerne cette partie.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'aurais encore une petite remarque concernant l'article 2. A l'occasion de la première lecture du projet est apparue une petite coquille dans la version allemande. A l'article 2 al. 1, la traduction exacte du terme "association", on pense à une association de communes, ce n'est pas "Verein" mais c'est plutôt "Verband" donc "Gemeindeverband". L'article 2 al. 1 en allemand donnerait ainsi: "Das Kantonsgebiet ist in Regionen unterteilt, die den Bezirken gemäss der Kantonsverfassung entsprechen. Die zu den einzelnen Bezirken gehörenden Gemeinden schliessen sich zu Verbände zusammen, die sich mit den Fragen zum Tourismus beschäftigen".

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Je propose de se rallier à cette proposition qui est une question de traduction entre la version française et la version allemande.

- > La commission se rallie à la proposition du Conseil d'Etat (art. 2 al. 1, version allemande).
- > Adopté selon la proposition du Conseil d'Etat.

**Ingold François** (VCG/MLG, FV). Je vais donc vous parler maintenant de l'amendement à l'article 25. Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec l'objet si ce n'est qu'il y a exactement une année, je me suis retrouvé à devoir déménager durant deux mois dans un hôtel pour cause de rénovation et qu'aujourd'hui, j'ai dû payer 0 franc de taxe de séjour et qu'avec la nouvelle loi, théoriquement, je serais censé payer, avec deux adolescents si j'en avais, à peu près 1000 francs. Je suis profondément désolé de vous embêter avec cet amendement. Vous devez vous dire: "C'est qui est ce petit vert qui, à peine arrivé, l'a tout le temps ouverte" et je suis bien d'accord avec vous. C'est pourquoi je serai bref et concis pour liquider cet objet le plus rapidement possible. Si vous pouviez accepter cet amendement dans la foulée, ce serait encore plus rapide.

Pour rappel, à l'article 24 de la nouvelle loi est écrit: sont astreints au paiement des taxes de séjour les hôtes de passage ou en séjour. Dans l'ancienne loi, à l'article 31, il y avait une exception explicite pour les habitants de la commune. Dans les exceptions de la présente loi à l'article 25, cela a disparu. C'est ce que j'aimerais ici corriger.

M. le Conseiller d'Etat nous a expliqué en plénum, mardi passé, que le terme hôte de passage sous-entend cette exception. Notre éminente collègue Bernadette Hänni-Fischer a estimé que la traduction allemande était approximative et aurait justifié un traitement différent selon la langue utilisée par l'hôte. Depuis, j'ai reçu du secrétaire général une proposition de traduction. Je ne pensais pas être un pareil challenge pour les services de l'Etat: il paraît qu'il a fallu trois traducteurs pour produire un résultat qui, ma foi et j'en suis désolé, ne me satisfait pas complètement. C'est ici que je vais tenter d'être le moins ennuyeux possible en faisant un détour par le *Petit Robert*, dictionnaire de référence de la langue française qui porte très mal son nom d'ailleurs. Le terme "hôte" désigne une personne qui reçoit l'hospitalité. Le client d'une auberge par exemple. Il y a dans le terme "hôte" uniquement l'idée de jouir de l'hospitalité d'un tiers, à savoir une libéralité qu'on exerce en recevant quelqu'un sous son toit en le logeant gratuitement, et dans le cas qui nous intéresse, d'être le client d'un hôtel. Concrètement, si votre voisin vous accueille parce que votre maison a brûlé, vous êtes son hôte, tout comme lui est votre hôte puisque le terme peut également désigner la personne qui donne l'hospitalité selon le *Petit Robert*, page 1104. Si, pour des raisons pratiques ou personnelles, vous préférez aller dormir à l'auberge du village, vous êtes également un hôte et l'hôtelier qui vous offre l'hospitalité ne le fait pas réellement puisqu'il vous facture la prestation alors que l'hospitalité est, par essence, gratuite.

M. le Conseiller d'Etat nous a expliqué que l'allocution "hôte de passage" veut justement dire que l'hôte vient d'ailleurs, comprenons ici d'une autre commune. Je dois ici donner tort à notre éminent conseiller d'Etat. Toujours selon le *Petit Robert*, page 1600, "de passage" signifie qui ne fait que passer, qui ne reste pas longtemps, comprenons ici par opposition à un séjour. Le *Petit Robert* donne un exemple de Aymé qui explicite très bien cette notion: "Bien sûr, je n'ai été pour vous qu'un amant

de passage". Comprenons ici qu'il n'a pas eu le temps de poser sa brosse à dent. Si votre maison brûle et que vous allez à l'auberge communale, si vous y restez une nuit, vous êtes donc de passage et sinon vous êtes en séjour. Hôte de passage n'a donc rien à voir avec la localisation, mais avec la durée de votre séjour. Dans le cas où votre maison a brûlé, la sémantique du mot hôte, vous serez d'accord, vous n'en aurez pas grand-chose à faire, mis à part que si votre maison brûle ce soir, vous ne paierez pas la taxe de séjour puisque vous êtes exempté selon l'article 31 de l'actuelle loi. Si votre maison brûle après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, vous n'êtes alors plus exempté et vous devrez payer la taxe de séjour pour jouir d'activités touristiques dont vous n'aurez à ce moment-là de votre vie vraiment pas grand-chose à faire.

C'est pourquoi je maintiens mon amendement, que je vous demande de soutenir puisque l'envie, selon les dires de notre conseiller d'Etat, n'est pas d'assujettir les habitants d'une commune au paiement de la taxe de séjour.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** La question d'exemption par rapport à ce qui est proposé aujourd'hui n'a pas été débattue en détail lors des travaux de la commission. Dans l'entrée en matière et à l'examen des articles, je vous avais parlé notamment des discussions qui avaient eu lieu pour le domicile du propriétaire de bateaux habitables où il y a avait eu, dans le cas présent, un amendement qui avait été refusé où on voulait étendre le domicile au district.

Je m'exprime ici à titre personnel. Je ne peux pas m'exprimer dans le cas présent pour la commission étant donné qu'on est pas revenu sur cet aspect-là. Il est vrai qu'il y a un article 31 de la loi actuelle sur le tourisme qui dit que les personnes domiciliées sur le territoire de la commune où s'exerce la perception de la taxe ne sont pas assujetties. Cet élément n'a pas été repris dans la proposition en tant que tel. Pourquoi? Tout d'abord, il faut savoir qu'on fait une loi pour les dix, quinze prochaines années et il y a la notion aussi de fusion de communes qui a été prise en considération en disant qu'en cas de fusion de communes, on allait étendre cette exemption. D'autre part, il faut quand même dire que dans le cas présent, on se trouve dans une situation qui aurait des répercussions aussi pour les résidences secondaires. Aujourd'hui, un habitant de Bulle qui a un chalet à Charmey ou à Moléson, paie une taxe de séjour forfaitaire. La proposition qui est faite par M. Ingold en prévoyant cette exemption mais en excluant les résidences secondaires, peut pour moi être suivie. Pourquoi? Parce que concernant les résidences secondaires, ce sont des montants quand même importants qui sont encaissés par le biais de la taxe de séjour et la taxe de séjour est une taxe qui est perçue auprès des hôtes pour financer des prestations en faveur des hôtes. Ce serait donc quand même problématique, même si je n'ai pas de chiffres précis de ce que les résidences secondaires représentent. Avec la précision qu'on a maintenant par rapport à une autre proposition d'amendement qu'on avait au préalable, à titre personnel, je pourrais me rallier. Je propose d'en décider vous-même vu que la commission n'a pas débattu de la question en détail.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'aurai deux remarques à faire. Tout d'abord, la remarque par rapport à l'article 24 al. 1: lors de la dernière discussion est apparu que la traduction allemande n'était pas correcte. Cela a été noté par M<sup>me</sup> Hänni. Je vous propose une modification rédactionnelle à l'article 24 al. 1 de la version allemande. La nouvelle formulation serait:

Die Aufenthaltstaxe wird von allen Gästen bezahlt, die zu Besuch weilen und nicht von denen, die sich im Kanton aufhalten.

Cela correspond à mon avis plus à la version française.

Par rapport à l'amendement du député Ingold, qui a été rapidement discuté en marge de cette séance, le Conseil d'Etat peut se rallier à cet amendement qui est complété par une exception dans l'exception. On instaure à nouveau la situation qui prévaut actuellement, qui dit clairement que les personnes domiciliées sur le territoire de la commune où s'exerce la perception de la taxe sont exemptées.

Dans le cadre de l'élaboration de cette loi, on a juste un peu anticipé et on s'est posé la question de ce qu'il se passerait si, par exemple, toute la Gruyère fusionnait. Cela aurait des fortes conséquences financières qui devraient être assumées. Autrement dit, le Bullois qui passerait une nuit à l'Hôtel Cailler serait dorénavant exempté de la taxe parce qu'il ferait partie de cette grande commune de la Gruyère. Par contre, il serait quand même invité à payer la taxe, et c'est là l'exception à l'article 24 al. 1 b, s'il a une résidence secondaire, s'il a un chalet, s'il a un appartement de vacances ou un bateau habitable. Il serait quand même censé payer le forfait de la taxe de séjour.

Avec cette adjonction à la proposition initiale du député Ingold, je pense qu'on a trouvé une solution de compromis. Au nom du Conseil d'Etat, je peux me rallier à cette proposition.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Evidemment, le groupe socialiste va soutenir *a priori* cet amendement vu qu'en commission cela n'a effectivement pas été discuté en détail mais que l'exemple de la personne habitant à Bulle et qui passe une nuit à l'hôtel Ibis à Bulle et qui est exemptée de la taxe a été donné en commission. Au sein de la commission, tout le monde partait du principe que l'amendement tel quel restait réalité.

J'ai juste une petite question concernant l'ajout qui exempté donc les propriétaires des résidences secondaires alors que l'article 24 ne soumet pas les propriétaires à la taxe mais les hôtes de passage dans des résidences secondaires. Je voulais donc juste avoir une précision par rapport au fait que ce soit les propriétaires qui soient exemptés de la taxe alors que l'article

24 prévoit que ce soit les hôtes des résidences secondaires qui soient soumis à la taxe. Il faudrait que les mêmes personnes soient soit assujetties, soit exemptées de la taxe, donc soit les propriétaires soit les hôtes. Je prie soit l'auteur de l'amendement, soit M. le Commissaire du gouvernement de donner ici une précision par rapport à ce sujet.

**Ingold François** (VCG/MLG, FV). L'amendement proposé à cet article – "ne sont pas assujettis au paiement de la taxe de séjour", et il y a toute une suite – serait de rajouter une lettre f: "les personnes domiciliées sur le territoire de la commune où s'exerce la perception de la taxe hormis les propriétaires d'objets tel que défini à l'article 24 b."

Maintenant, pour les finesses réglementaires de la loi, je botte en touche et je préfère que quelqu'un qui soit bien plus aguerri que moi, je pense à M. le Conseiller d'Etat, prenne la parole s'il le désire.

Je maintiens mon amendement, à moins qu'il y ait une légère modification sur le terme de propriétaire. Si on trouve quelque chose de plus adapté, je suivrai la proposition.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Je relève la pertinence de la remarque du député Moussa sur la cohérence entre ceux qui sont assujettis et ceux qui sont exemptés au niveau juridique. Je botte aussi en touche parce que je n'ai pas la réponse.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'ai heureusement des juristes extrêmement compétents qui me disent que l'amendement concerne bien les hôtes mais qui sont propriétaires. J'espère que cela répond à votre question.

- > La commission se rallie à la proposition du Conseil d'Etat (art. 24 al. 1, version allemande).
- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition du député Ingold (art. 25 al. 1 let. f).
- > Au vote, la proposition du député Ingold, opposé au résultat de la première lecture, est acceptée par 77 voix contre 7. Il n'y a pas d'abstention.
- > Modifié selon la proposition du Conseil d'Etat à l'art. 24 al. 1 et selon la proposition du député Ingold à l'art. 25 al. 1.

*Ont voté en faveur de la proposition du député Ingold:*

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 77.*

*Ont voté contre:*

Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP). *Total: 7.*

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

### III. Abrogations accessoires : Loi sur le tourisme (LT), du 13.10.2005

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

### Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Comme il y a divergences entre les résultats de la première et de la deuxième lecture, il est procédé à une troisième lecture.

### Troisième lecture

#### I. Acte principal : Loi sur le tourisme (LT)

> Confirmation du résultat de la deuxième lecture.

> La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 86 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 86.*

#### *S'est abstenu:*

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 1.*

—

**Pétition 2021-GC-67****Pétition "NON à la modification de la jonction de Matran et à la route Marly-Matran! NON au développement des infrastructures routières"**

---

Rapporteur-e:	<b>Müller Chantal</b> ( <i>PS/SP, LA</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions</b>
Rapport/message:	<b>28.06.2021</b> ( <i>BGC septembre 2021, p. 3143</i> )
Préavis de la commission:	<b>28.06.2021</b> ( <i>BGC septembre 2021, p. 3147</i> )

---

**Prise en considération**

**Müller Chantal** (*PS/SP, LA*). Die Petitionskommission hat an ihrer Sitzung vom 28. Juni die Petition "NEIN zur Änderung der Matran-Autobahnausfahrt und zur Verbindungsstrasse Marly-Matran! NEIN zur Entwicklung der Strasseninfrastrukturen!" ausführlich besprochen und kommt zum Schluss, Ihnen zu empfehlen, ihr nicht Folge zu leisten.

Die Motion wurde im Januar dieses Jahres eingereicht und von 1001 Personen unterschrieben. Absender sind der VCS, Sektion Freiburg, die Klima-Grosseltern CH, Pro Natura Freiburg und der WWF, Sektion Freiburg. Sie verlangen "den Ausbau der Strasseninfrastrukturen sofort zu stoppen und Platz für alternative Verkehrsmittel, gemeinsam genutzte städtische Räume und Biodiversität zu schaffen". Wie im Bericht zu lesen, sind sie "der Auffassung, dass diese Infrastrukturen, die vor mehr als zwölf Jahren konzipiert und geplant wurden, die Probleme der Verkehrsüberlastung keineswegs lösen, sondern nur verschlimmern werden".

Die Kommission stellt fest, dass das Projekt der Änderung der Autobahnausfahrt in die Zuständigkeit des Bundes fällt - die Petition wurde allerdings auch ans UVEK und ans ASTRA adressiert. Die Verbindungsstrasse hingegen fällt in die Kompetenz des Kantons. Die Mehrheit der Kommission ist der Auffassung, dass ihr Bau schon im Plenum debattiert wurde. Zudem wird eine neue Diskussion stattfinden, nämlich dann, wenn die Bevölkerung das letzte Wort bei der Abstimmung über den Verpflichtungskredit haben wird.

Die Mehrheit der Kommission sieht deshalb keinen Grund, das Projekt zum jetzigen Zeitpunkt zu stoppen.

Eine Minderheit jedoch stimmt mit den Petitionären überein, dass ein Bau neuer Strassen mehr Verkehr generiert. Sie möchte das Projekt unverzüglich stoppen.

Zusammenfassend empfiehlt Ihnen die Petitionskommission mit 5 zu 2 Stimmen, dieser Petition nicht Folge zu leisten.

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions. J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons étudié cette pétition avec intérêt. Les pétitionnaires s'opposent tant à la modification de la jonction autoroutière de Matran qu'à la construction de la route Marly-Matran et demandent aux autorités de cesser immédiatement de développer des infrastructures routières et de faire de la place aux modes de transports alternatifs, aux espaces urbains partagés et à la biodiversité.

Dans son rapport, la Commission des pétitions remarque, en premier lieu, que le projet de modification de la jonction de Matran relève de la compétence de la Confédération, à laquelle la pétition a également été adressée. Il revient donc à la Confédération d'y répondre. Quant à la route Marly-Matran, le débat sur sa réalisation a eu lieu dans le cadre du traitement par le plénum de la motion des députés Gilles Schorderet et Nicolas Kolly, en 2016. La prise en considération de cet instrument avait été acceptée par 82 voix contre 2 et 4 abstentions.

Une nouvelle discussion interviendra lorsque le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil le message relatif au crédit d'engagement. Il reviendra au peuple de se prononcer sur cet investissement, au terme d'une campagne au cours de laquelle opposants et partisans pourront faire valoir leurs arguments. Il n'y a ainsi aucune raison de stopper prématurément le processus engagé.

Le groupe UDC suivra les recommandations de la majorité de la Commission des pétitions et refusera à l'unanimité cette pétition.

**Grandgirard Pierre-André** (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions et m'exprime pour le groupe le Centre.

La Commission des pétitions a largement débattu de l'objet qui nous occupe aujourd'hui, avec des avis diamétralement opposés sur l'utilité de voies de communication efficaces et performantes. Les associations pétitionnaires prétextent la modification de la jonction de Matran et la route Marly-Matran pour étendre leurs tentacules de protection de l'environnement, d'écologie et de biodiversité, et continueront certainement à s'opposer à tous les projets de routes favorisant la mobilité individuelle automobile.

La Suisse est reconnue pour sa grande qualité de vie et pour la qualité de ses infrastructures de communication, qu'elles soient ferroviaires ou routières. Les projets d'amélioration de la jonction de Matran et de réalisation de la route Marly-Matran vont clairement dans le sens de pérenniser la qualité de ces infrastructures qui englobent aussi la mobilité douce et celle des transports publics.

Dans mon activité professionnelle – je rappelle que je suis agriculteur –, je suis très sensible à la cause climatique car je suis quotidiennement confronté aux bienfaits et aux aléas de la nature, du climat et de la biodiversité. L'attitude permanente des associations de défense de l'environnement de prôner l'urgence et le catastrophisme climatiques, de crier au loup vis-à-vis de l'effondrement de la biodiversité, ainsi que de s'opposer systématiquement à tout projet est pénible et déprimante.

Le groupe Le Centre soutient la planification des travaux liés à ces infrastructures routières proposée par le Conseil d'Etat et confirmera la décision de la Commission en refusant cette pétition à l'unanimité.

**Piller Benoît** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste n'est pas unanime sur le soutien à donner ou pas à cette pétition. Je prends la parole au nom de celles et ceux qui voteront négativement et je vais vous expliquer pourquoi. Tout d'abord mes liens d'intérêts: habitant la commune d'Avry, je suis un usager occasionnel de la jonction de Matran.

La jonction de Matran pose aujourd'hui de gros problèmes, non seulement au niveau de la fluidité du trafic, mais aussi et surtout au niveau de la sécurité. Essayez de la traverser en mobilité douce, vous verrez que c'est assez sportif. J'aimerais donc rappeler ici que lorsqu'on construit des routes ou lorsqu'on modifie un carrefour, on ne le fait pas que pour les voitures, mais on le fait aussi pour les transports publics, les cyclistes et les piétons. Tous les jours, entre 16 h 30 et 18 h 30, un long bouchon s'étire entre la sortie du centre commercial d'Avry et la jonction de Matran. Le problème, c'est que la ligne de bus emprunte aussi une partie de ce trajet. Donc, en fluidifiant la jonction, on augmentera la vitesse commerciale des bus. Les habitants et habitantes d'Avry, usagers du bus, vous en seront très reconnaissants, eux qui attendent depuis de longues années une voie de mobilité douce, la Transagglô. Personnellement, j'espérais que la fusion du Grand Fribourg permette enfin sa réalisation. Hélas! Bon, vous allez me dire de prendre le train. Hélas, ici aussi, car je dois malheureusement m'habituer à la prochaine disparition annoncée de la gare de Rosé. Alors, sans train et sans mobilité douce, il me reste le bus, un bus coincé dans les bouchons. Vous avez compris, je ne soutiendrai pas cette pétition.

**Kaltenrieder André** (*PLR/FDP, LA*). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions.

Die Petitionäre sind gegen die Änderung der Autobahnausfahrt Matran und gegen den Bau der Verbindungsstrasse zwischen Marly und Matran. Sie fordern den sofortigen Stopp des Ausbaus der Strasseninfrastrukturen sowie mehr Platz für alternative Verkehrsmittel, um gemeinsam genutzte städtische Räume und Biodiversität zu schaffen.

Des Weiteren sind sie der Auffassung, dass diese Umfahrungen, "die vor mehr als zwölf Jahren konzipiert und geplant wurden, die Probleme der Verkehrsüberlastung keineswegs lösen, sondern nur verschlimmern werden".

La nouvelle liaison routière entre Marly et Matran s'inscrit dans la stratégie du Conseil d'Etat en matière de mobilité, qui vise à encourager le passage aux transports publics et non motorisés. Cette nouvelle liaison permettra un accès direct à la jonction autoroutière de Matran et soulagera la pression sur les axes d'accès au centre cantonal, ce qui profitera aux transports publics et non motorisés. Mais surtout, la population en bénéficiera également, car sa qualité de vie sera sensiblement améliorée par la déviation du trafic.

Ein weiterer wichtiger Punkt: Das Innovationszentrum Marly. Die Parzellen in der strategischen Zone, welche sich im Eigentum des Staates Freiburg befinden, sowie die neuen Bauzonen werden über diese Strasse neu erschlossen.

Die Kommissionsmehrheit betont zudem, dass eine erneute Diskussion stattfindet, wenn der Staatsrat dem Grossen Rat die Botschaft über den entsprechenden Verpflichtungskredit vorlegt.

Schliesslich erinnert sie daran, dass die Bevölkerung nach der Abstimmungskampagne, in der sowohl die Gegnerinnen und Gegner als auch die Befürworterinnen und Befürworter ihre Argumente darlegen können, über diese Investition entscheiden werden. Daher gibt es keinen Grund, das angestossene Verfahren vorzeitig zu beenden.

Pour ces différentes raisons évoquées, le groupe libéral-radical ne donnera pas suite à cette pétition.

**Ghielmini Kraysenbühl Paola** (*VCG/MLG, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis aussi membre de la Commission des pétitions.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de la pétition "Non à la modification de la jonction de Matran et à la route Marly-Matran, non au développement des infrastructures routières" qui a été déposée par plus de 1000 citoyens. On a pris aussi connaissance du rapport de la Commission des pétitions. Comme la Commission, notre groupe a aussi débattu uniquement de la partie concernant la route Marly-Matran et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il faut arrêter les frais et stopper la poursuite de ce projet. Nous sommes en 2021. La crise climatique est admise par tout le monde. Nous savons que le transport est la principale source du réchauffement climatique. Nous en avons assez débattu lors de la session de septembre. Des nouvelles routes pour la mobilité individuelle, c'est de l'histoire ancienne. L'histoire que nous devons écrire est celle d'un canton qui va réduire sa part modale de déplacements motorisés individuels, celle d'un canton qui investit pour des déplacements en transports publics, en mobilité douce, en co-voiturage. On veut réduire les bouchons dans l'agglomération, mais rien ne prouve que cette nouvelle liaison y parviendra. Bien au contraire. Des études montrent même que l'augmentation de l'offre routière induit plus de trafic et, par conséquent, une accentuation des congestions routières, puis évidemment des gaz à effet de serre.

Si nous étions sceptiques avant la mise à l'enquête de cette route, nous sommes maintenant convaincus, dans notre majorité, que cet énorme investissement est une fausse solution pour résoudre un problème de mobilité. L'étude d'impact le montre. Ce projet décharge un peu certains quartiers de Marly, en tout cas lors des premières années de mise en fonction de la nouvelle route, mais charge considérablement d'autres axes routiers: plus 3000 véhicules par jour sur la route de la Gruyère, plus 1300 véhicules par jour sur la route des Préalpes et, ce qui est le comble, plus 4700 véhicules par jour sur la route de la Glâne à Villars-sur-Glâne. On dévie donc le trafic en direction de l'agglomération de Fribourg de la rive droite de la Sarine vers la rive gauche, côté qui est déjà congestionné maintenant, y compris pour les transports publics. Eh oui, bien sûr aussi pour les transports publics: contrairement à ce qui a été dit avant, ce projet ne bénéficie pas aux transports publics. Pour la ligne des bus qui arrivent de Bulle, notamment 336 470, qui sont déjà dans les bouchons actuellement, il y aura encore un problème majeur de bouchons. Ce projet de nouvelle liaison devrait s'appeler en vrai "Marly-Villars-sur-Glâne" et pas "Marly-Matran".

Au niveau de la politique de mobilité, ce projet ne se justifie vraiment pas. Alors que nos voisins vaudois investissent plus de 300 millions – on l'a lu aujourd'hui dans les journaux – dans les transports publics, après le M1 et le M2, maintenant le M3, et des lignes de trains, nous, les Fribourgeois, on construit des routes. C'est presque anachronique.

Mais il y a d'autres raisons pour s'opposer à ce projet. Encore un projet qui grignote la précieuse SDA, alors qu'on sait pourtant que ces surfaces sont importantes pour assurer les quotas cantonaux. Cette route modifierait de façon importante le paysage et là, il s'agit des gorges de la Sarine, ce même paysage qui a reçu le Prix du paysage 2018 avec son paysage sacré des abbayes et monastères du bassin de la Sarine. L'abbaye cistercienne de Hauterive en fait bien sûr partie. De plus, les coûts sont démesurés. On a parlé au début de 100 millions, mais avec un total de cinq ponts, on peut estimer que la facture sera beaucoup plus salée.

C'est donc pour toutes ces raisons que notre groupe va soutenir, dans sa grande majorité, cette pétition.

**Chardonens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis un professionnel de la route.

La construction de la future nouvelle route Marly-Matran est une évidence. Elle aurait dû être construite il y a déjà fort longtemps. Les auteurs de cette pétition veulent maintenir le statu quo, soit continuer à obliger les automobilistes à devoir passer en ville de Fribourg. Parallèlement, la ville de Fribourg fait le maximum pour abaisser sa charge de trafic, avec toujours plus de restrictions et de chicanes. On le sait, il y a là-dedans une idéologie anti-voitures. Les auteurs de la pétition ne pourront jamais accepter ce genre de projet, même si, en l'occurrence, la cause qu'ils défendent serait plutôt bénéficiaire contrairement à ce qu'ils disent. Qu'on le veuille ou non, il y aura toujours des automobilistes dans ce canton. Ils conduiront peut-être des voitures électriques ou à hydrogène, mais il y aura toujours des voitures. La mobilité des Fribourgeois est multimodale. Il ne faut pas toujours opposer les citoyens qui ont besoin de leur voiture à ceux qui ont la chance de pouvoir utiliser les transports publics. Tout le monde n'habite pas l'agglomération. Aménager une route ou créer un nouveau tronçon a pour but d'améliorer la situation actuelle, pas seulement pour les utilisateurs, mais aussi pour les riverains ou pour baisser les émissions de carbone, en fluidifiant le trafic et en diminuant les kilomètres.

Je vous invite à refuser cette pétition.

**Bürdel Daniel** (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Bürgerbewegung für die Verbindungsstrasse zwischen Marly und Matran und vertrete dabei die Interessen der Region des Sense-Oberlands.

Bereits im Jahr 2016 hat sich der Grosse Rat im Rahmen der Annahme einer Motion für den Bau der neuen Verbindungsstrasse Marly-Matran ausgesprochen. Die angestrebte Verbesserung der Erreichbarkeit der durch die Saane getrennten Gebiete und die Entlastung des Stadtzentrums von immer mehr zunehmendem Durchgangsverkehr sind dabei die Hauptziele, welche ebenfalls vom Staatsrat in seiner Verkehrsplanung anerkannt werden.

Heute haben wir einen Flaschenhals zwischen dem Zentrum von Marly, der Pérollesbrücke, der Stadt Freiburg und Villars-sur-Glâne, der sich bildet mit Fahrzeugen, die den Autobahnanschluss der A12 erreichen wollen oder weiter in Richtung Glâne oder Broye-Bezirk fahren möchten. Diese Einschränkungen des Verkehrs haben wichtige Auswirkungen. Die Bevölkerung ist durch das grosse Verkehrsaufkommen und die regelmässigen Staus im Wohlbefinden und täglichen Leben stark beeinträchtigt. Die Wirtschaft muss mit unproduktiver Zeit Verluste in Kauf nehmen, welche sich im interregionalen und interkantonalen Wettbewerb negativ auf die Wertschöpfung und die Wirtschaftsleistung unseres Kantons auswirken.

Die Verbesserung der Mobilitätsvoraussetzungen in Grossfreiburg würde sich positiv auf den ganzen Kanton auswirken und mithelfen, die Wirtschaft zu dynamisieren. Gerade für das Sense-Oberland ist der geplante künftige direkte Zugang zur A12 ein wichtiger Faktor. Die verbesserte Erschliessung spart zahlreichen Arbeitnehmerinnen und Arbeitgebern Zeit und verbessert für Besucherinnen und Besucher die Erreichbarkeit der Tourismusregion Schwarzsee.

Die Annahme der vorliegenden Petition würde die weitere Planung der Verbindungsstrasse verhindern. Sanfte Mobilität und Langsamverkehrsachsen werden mit dem Projekt zusätzlich ausgearbeitet.

Lehnen wir diese Petition ab, und lassen wir das Volk schliesslich über ein ausgereiftes und fertig geplantes Projekt abstimmen und halten wir hier nicht auf halbem Weg inne.

**Michellod Savio** (*PLR/FDP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que je suis un des 1001 signataires de ladite pétition.

Notre canton souhaite faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub>, protéger les terres agricoles et encourager le report modal. Pour contribuer à atteindre cet objectif, notre canton a une magnifique idée: construire de nouvelles routes. J'ai cru comprendre que cela était nécessaire pour favoriser la mobilité douce et les transports publics, soit. Mais cette route sera avant tout utile aux voitures et au trafic individuel motorisé. La route Marly-Matran va absorber à elle seule 100 millions de francs, avant dépassement, soit, sur juste un petit bout d'infrastructure à voitures Cinq fois plus que le Plan Climat! Heureusement, d'autres régions du monde sont plus exemplaires, tel que le Pays de Galles – 3 millions d'habitants: cette principauté du Royaume-Uni a su prendre ses responsabilités en gelant tout futur projet de route. La raison de cette décision a été fort bien expliquée par le ministre adjoint en charge du changement climatique, que je cite: "Nous devons cesser de dépenser de l'argent dans des projets qui encouragent davantage de personnes à conduire et consacrer plus de moyens à l'entretien de nos routes, qui existent déjà, et à l'investissement dans de véritables alternatives qui donnent aux gens un vrai choix". Je me réjouirais d'entendre un jour de telles paroles de la part d'un conseiller d'Etat fribourgeois. D'ici là, je ne peux que soutenir cette pétition et vous invite à faire de même.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). Je ne peux que me réjouir de la prise de position de mon collègue Savio, qui m'a redonné espoir dans la capacité du canton de Fribourg à réagir aux changements. J'ai été un peu choqué – enfin... une fois est coutume – par les propos de mon collègue Grandgirard qui, systématiquement, en disant que les agriculteurs sont sensibles à l'écologie, prône et propose des solutions qui sont absolument contraires à toutes les démarches. La situation que nous vivons aujourd'hui nécessite un changement d'opinion. Cette route Marly-Matran a fait l'objet de longues discussions depuis de longues années et je reconnais bien humblement que j'étais très partagé par rapport à ce projet, le soutenant plutôt au départ en me disant que c'était une manière de pouvoir décharger un certain trafic urbain. Je crois que les arguments qui ont été donnés par ma collègue sont tout à fait convaincants et nous n'atteindrons pas ce but. Il est temps, lorsque nous avons des changements – nous en avons discuté à de nombreuses reprises lors de la pétition des Grands-parents pour le climat – de changer nos habitudes. Il est temps de remettre en question ce qui paraissait une évidence il n'y a que deux ou trois ans. Les catastrophes climatiques qui se sont abattues sur le monde entier, mais aussi sur le canton de Fribourg, cette dernière année, en sont la preuve. Il n'est plus temps de dire que le trafic motorisé doit pouvoir continuer. Non! Il est temps de prendre des mesures qui soient des mesures absolument cohérentes avec une vision de préservation non seulement de la biodiversité, mais de notre avenir à tous.

C'est la raison pour laquelle je soutiens la prise en compte de cette pétition.

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** La réponse du Conseil d'Etat sera courte, car elle correspond à la réponse écrite dans la lettre qu'il a adressée au Grand Conseil. Il considère, pour la première partie de la demande de la pétition, qui concerne la jonction de Matran, que le principal concerné est l'Office fédéral des routes, pour un projet qui est en cours et qui a fait l'objet d'une décision de financement par le présent Grand Conseil, avec un certain nombre d'éléments qui concernent par ailleurs la mobilité douce et qui concernent le financement ou la part cantonale du financement. Le canton s'est positionné dans le sens des considérants du message idoine ici au Grand Conseil, face aux procédures en cours mises en place par la Confédération pour la jonction de Matran et n'a pas d'autre commentaire à ajouter en ce moment sur cet élément-là et pas de raison de changer sa ligne.

En ce qui concerne la route Marly-Matran, le Conseil d'Etat part du fait que la décision a été prise par le Grand Conseil de charger le Conseil d'Etat de préparer un projet qui sera soumis au Grand Conseil pour un crédit, puis ensuite au peuple vu

les montants en jeu, et que sa tâche pour le moment est d'effectuer ce qui lui a été demandé par le Grand Conseil, c'est-à-dire de préparer le projet qui pourra être discuté ici et discuté ensuite par la population dans le cadre d'une votation populaire. Il n'a pas, dans la mesure où il exécute une décision du Grand Conseil, à faire d'autres commentaires en ce point sur le projet.

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Merci beaucoup pour ces multiples interventions, surtout aussi celles en faveur de la pétition, ce qui représente aussi mon opinion personnelle. Par contre, comme présidente de la Commission des pétitions, je vous conseille de ne pas donner suite à cette pétition.

> Au vote, le Grand Conseil refuse de donner suite à cette pétition par 69 voix contre 16. Il y a 2 abstentions .

*Ont voté oui:*

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Ingold François (FV,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 16.*

*Ont voté non:*

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP). *Total: 69.*

*Se sont abstenus:*

Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

## Réception d'une délégation du Grand Conseil du canton du Tessin

**Présidente du Grand Conseil.** Signore Deputate, Signori Deputati ticinesi, membri dell'ufficio presidenziale,

Sono lieta di darvi il benvenuto alla nostra penultima seduta della legislatura.

Vorrei dare un benvenuto speciale al presidente dell'ufficio presidenziale del Gran Consiglio ticinese, signor Nicola Pini.

Siamo onorati di avervi qui per assistere alla nostra seduta. Sono sicura che gli scambi che ne seguiranno, e che abbiamo già avuto ieri pomeriggio, saranno positivi per entrambi.

Les relations entre nos deux cantons sont particulières. En effet, depuis plusieurs générations, de nombreuses et nombreux étudiantes et étudiants tessinois choisissent l'Université de Fribourg comme lieu de formation. Cette année, ils sont plus de

900 jeunes à avoir rejoint notre Université. Autrement dit, un étudiant à Fribourg sur 10 vient du Tessin. Il existe même deux associations d'étudiants tessinois. On pourrait donc dire que notre canton est non seulement un pont entre les communautés linguistiques allemande et française, mais aussi pour la communauté italophone. Nous en sommes évidemment très flattés!

Chers amis tessinois, vous nous confiez vos jeunes pour leurs études et nous en sommes très honorés. Nous nous faisons une joie de les accueillir et de mettre tout en œuvre pour qu'ils se sentent bien chez nous, dans notre le canton de Fribourg.

Vi ringrazio, in nome del nostro Gran Consiglio, della vostra visita e spero che rinnoveremo questo tipo di scambi anche nel futuro. Grazie mille!

Nous avons le plaisir de vous remettre un petit souvenir de notre canton et j'en profite ici pour remercier Terroir Fribourg – M. Pierre-Alain Bapst, son directeur – pour sa participation à ce geste. Je tiens à remercier également M<sup>me</sup> la Rectrice de l'Université et notre collègue Paola Ghielmini-Krayenbühl pour leur aimable collaboration à l'accueil de nos hôtes tessinois. Grazie mille! (*Applaudissements*)

**Pini Nicola** Chère Présidente,

Chers Députés,

C'est un honneur et un plaisir d'être ici. En vérité et en réalité, c'est nous les Tessinois, le canton du Tessin, qui doivent vous dire merci. Vous dire merci pour accueillir des milliers de Tessinois ici à Fribourg et de permettre, avec votre accueil, avec l'Université, avec la formation et également les universitaires professionnels, de donner et de contribuer aussi au développement social et économique du canton du Tessin. Evidemment, lorsque ces personnes tessinoises reviennent au Tessin, c'est une valeur ajoutée pour nous et j'espère vraiment que cette liaison qui commence lors des études puisse continuer aussi dans la société, dans le milieu professionnel et aussi évidemment dans les institutions.

Je te remercie, M<sup>me</sup> la Présidente, pour cette invitation. Cela a été vraiment super d'être ici et merci au canton de Fribourg pour tout ce qu'il fait pour le Tessin. Merci. (*Applaudissements*)

## Motion 2020-GC-64

### Plans et règlements d'aménagement locaux: liberté d'organisation des communes et droit d'initiative et de référendum

---

Auteur-s:	<b>Dorthe Sébastien</b> (PLR/FDP, SC) <b>Marmier Bruno</b> (VCG/MLG, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions</b>
Dépôt:	<b>06.05.2020</b> (BGC mai 2020, p. 807)
Développement:	<b>07.05.2020</b> (BGC mai 2020, p. 807)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>06.09.2021</b> (BGC octobre 2021, p. 3893)

---

#### Prise en considération

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne. Avant cela, j'ai été pendant neuf ans titulaire du dicastère de l'aménagement du territoire et pendant cinq ans membre du comité de l'Agglo de Fribourg. Je m'exprime ici au nom des motionnaires ainsi qu'au nom du groupe Vert Centre Gauche.

L'aménagement du territoire, pendant longtemps un domaine flou et méconnu pour la plupart des citoyens et citoyennes, est devenu depuis quelques années de plus en plus présent dans le débat public. La révision de la loi fédérale et les changements de paradigmes conduisant davantage à la densification du milieu bâti qu'à l'extension des zones à bâtir, à l'autorisation ou non d'installer un parc éolien, et à la préservation des terres agricoles pour conserver une agriculture productrice, sont autant de thèmes qui ont sensibilisé les habitants de notre canton à la manière dont les stratégies d'aménagement sont élaborées et dont les plans sont adoptés. Dans notre canton de Fribourg, nous avons choisi jusqu'ici de confier l'adoption de ces plans d'aménagement aux exécutifs uniquement. Avec Soleure, nous sommes le seul canton à procéder de la sorte.

Avec le député Dorthe, nous vous proposons dans notre motion de changer ce principe et de transférer cette compétence aux législatifs communaux, et de donner aux citoyens le droit de référendum en la matière.

Nous savions également que toutes les communes n'ont pas la même sensibilité sur cette thématique. C'est pour cette raison que nous avons ajouté la proposition de donner une liberté d'organisation, qui allait dans le sens de prendre en compte cette diversité et d'offrir à chaque commune le droit de s'organiser comme elle le souhaite et d'adopter le système qui convient le mieux à sa situation. C'est d'ailleurs ce qui se passe à l'échelon cantonal où le Grand Conseil, en tant que premier pouvoir, dispose de la compétence générale en aménagement du territoire et qu'il a jusqu'ici décidé de l'attribuer au pouvoir exécutif. Cette proposition allait également dans le sens d'une révision générale de la loi sur les communes qui devrait offrir, à mon avis, une plus grande liberté d'organisation aux communes. Cependant, en l'état, nous sommes conscients que cette proposition soulève de nombreuses questions, comme l'indique l'exécutif dans sa réponse. De plus, nous constatons que le Conseil d'Etat, tout comme le Club des communes, ne sont pas favorables à l'octroi d'une compétence générale en aménagement du territoire au législatif communal. Nous prenons acte de cette position.

Nous saluons par contre la volonté du Conseil d'Etat de trouver un consensus sur la question de la participation du législatif, avec la proposition de créer un nouvel instrument, le programme d'aménagement local, instrument qui définit au niveau communal les objectifs de la révision générale du plan d'aménagement local. Cet instrument est le pendant communal du programme d'aménagement cantonal qui précède dans notre Grand Conseil les travaux de révision du Plan directeur cantonal.

Nous saluons également l'intérêt porté à cet instrument par le Club des communes. C'est dans cet esprit de consensus que les motionnaires vous proposent d'accepter le fractionnement ainsi que le point a. Nous sommes persuadés que l'adoption de cet instrument permettra aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux législatifs, de mieux participer au processus d'aménagement local garantissant ainsi une meilleure acceptation des nouvelles réglementations.

Quant aux points b et c, les membres de notre groupe les accepteront également.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a été content de prendre connaissance d'une part de cette motion et d'autre part de la réponse du Conseil d'Etat. Une réjouissance particulière a été encore de voir que l'un des signataires était le président du PLR fribourgeois.

En soi, cette motion, implicitement, a pour but, du point de vue du groupe socialiste, de corriger un déficit démocratique. Nous sommes, comme l'a rappelé notre collègue Marmier, l'un des deux seuls cantons suisses où les citoyens n'ont rien à dire. Cette correction doit être faite et cette motion le permettra je l'espère.

Une fois que nous donnons un petit peu plus de pouvoir au peuple, que ce soit à l'assemblée communale ou au conseil général pour les communes qui en sont dotées, il faut veiller à ne pas créer ensuite des discriminations. C'est pour cela qu'une fois le déficit de démocratie corrigé pour que les législatifs puissent intervenir, il ne faut pas créer des communes à deux vitesses avec celles qui décident de garder le pouvoir au sein de l'exécutif et celles qui, parce qu'elles ont d'autres moyens, d'autres possibilités techniques ou une grandeur suffisante, pourraient octroyer des pouvoirs au législatif.

Le groupe socialiste souhaite que toutes les communes du canton de Fribourg soient sur la même longueur d'ondes et que vous ne soyez pas un citoyen discriminé, que vous soyez dans la commune A où le pouvoir est au législatif ou dans la commune B où le pouvoir reste entre les mains de l'exécutif.

Un élément aussi important est la question du droit d'initiative qui est mis en œuvre. Vous avez tous à l'esprit ce qui s'était passé avec les questions de la Grand-Rue piétonne à Bulle et avec les questions de sens unique à Fribourg où, malgré le fait que plusieurs milliers de citoyens et citoyennes aient signé ces initiatives et ces demandes, celles-ci n'étaient tout simplement pas recevables parce qu'ils n'avaient aucun droit en la matière. Ceci doit être corrigé. Si une grande partie de la population veut quelque chose dans sa commune, on doit pouvoir le lui accorder. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste va accepter le fractionnement de la motion, accepter la question du 1a, à savoir le nouvel instrument législatif qui sera mis en œuvre – le programme d'aménagement local –, et accepter également le 1b pour que le législatif communal puisse adopter les plans et règlements en matière d'aménagement. Par contre, pour éviter justement ces communes à deux vitesses, le point c sera refusé pour ne pas créer de précédents. Si le fractionnement était refusé, le groupe socialiste soutiendra la motion dans son ensemble.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Mon lien d'intérêts: syndic de Corbières, commune qui a un PAL validé. Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, qui a étudié la motion de nos collègues Marmier et Dorthe et qui va soutenir la position du Conseil d'Etat, soit le fractionnement et l'acceptation de cette motion.

De notre point de vue, de toute façon, actuellement dans les communes plus petites, nous ne décidons de plus grand-chose: la couleur des toitures, de savoir si les toits plats seront autorisés ou si tel ou tel arbre devra être protégé. Je comprends alors que pour notre collègue Marmier, syndic de Villars-sur-Glâne, il y a certainement encore dans sa commune des intérêts pour le développement, des choses à faire. Dans les plus petites communes, la LAT et son application stricte par la DAEC empêcheront tout changement mis à part des détails. On le sait, les décisions de nouvelles mises en zone ou de changements sont prises à l'échelon régional. J'entends alors le député Mauron qui nous dit qu'il faut une égalité entre les communes.

Mais, M. le Député Mauron, dans les faits, cette égalité n'existe plus depuis très longtemps! On le sait, les grands centres se développeront et les petites communes ne feront plus rien.

Autant donner le peu de pouvoir qu'il reste à l'exécutif au législatif. Ainsi, les citoyens pourront avoir l'illusion de décider. Au moins, les conseillers communaux ne seront plus pris entre le marteau et l'enclume devant, d'un côté, se plier aux décisions des organes supérieurs et, d'un autre, se justifier des décisions qu'ils n'ont pas prises devant les citoyens.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Ammann der Gemeinde Plaffeien und spreche zu diesem Thema im Namen der Fraktion der Mitte.

Die Motion Marmier/Dorthe hat zum Ziel, mit einer Änderung der Raumplanungsgesetzgebung auf Gemeindeebene anstelle der Exekutive neu der Legislative die Entscheidungsbefugnisse zukommen zu lassen und so die Demokratie in der Raumplanung zu stärken.

Die Fraktion der Mitte hat über die Motion intensiv diskutiert. Wir sind der Ansicht, dass das Anliegen des Garantierens der Demokratie in der Raumplanung durchaus legitim ist. Die Bürgerinnen und Bürger haben heute angesichts der komplexen Prozesse vielfach ein Gefühl der Ohnmacht und der Verwehrung der Mitsprachemöglichkeiten. Hierzu muss festgehalten werden, dass sich seit der Annahme des Bundesgesetzes über die Raumplanung und dessen Inkrafttreten im Jahr 2014 die Rahmenbedingungen verändert haben und dass die meisten Kompetenzen heute nicht mehr bei den Gemeinden, sondern beim Bund, den Kantonen und neu auch bei den Regionen liegen.

Dies führt dazu, dass die Gemeinden heute beim Überarbeiten ihrer Ortsplanungen sehr viel mehr Vorschriften und Regelungen berücksichtigen müssen und der Handlungsspielraum der Exekutive, also des Gemeinderates, viel kleiner ist als noch vor 10 Jahren.

Die Mitte-Fraktion ist in ihren Beratungen zum Schluss gekommen, dass eine Übertragung der Zuständigkeiten für die Annahme der Ortsplanungen durch die Legislative - also durch den Generalrat oder die Gemeindeversammlung - aus Sicht der Förderung der Demokratie in der Raumplanung auf den ersten Blick gut tönt, aber im Rahmen einer Gesamtabwägung der Konsequenzen problematisch ist.

Wir sind der Meinung, dass ein Eintreten auf die Motion den bereits sehr trägen Ortsplanungsprozess noch weiter verlangsamen würde. Die zahlreichen Zusammenhänge und Abhängigkeiten erfordern heute ein intensives Auseinandersetzen mit der Thematik, um eine Umsetzung der teils neuen gesetzlichen Anforderungen wie beispielsweise der Verdichtung zu gewährleisten. So ist beispielsweise eine zur Genehmigung vorliegende Ortsplanung mit all ihren Hintergründen und Zusammenhängen im Rahmen einer Gemeindeversammlung nur schwierig zu diskutieren und zu erklären.

Zu berücksichtigen ist ebenfalls, dass mit einer Gesetzesänderung die Grundstückeigentümer vermehrt die Möglichkeit erhalten, private Interessen gegenüber dem öffentlichen Interesse zu verteidigen und so den häufig bereits sehr stockenden Prozess der Ortsplanungsrevision weiter verlangsamen können. Durch Rekurse und Referenden könnten auch Elemente des kantonalen und regionalen Richtplans rechtlich in Frage gestellt werden, was zwar nicht rechtens wäre, was aber zu grossen Verzögerungen führen könnte.

Bauprojekte würden durch diese Verfahrensverlängerungen zusätzlich erschwert werden, was bis zu einer grundsätzlichen Infragestellung gewisser Projekte führen könnte. Gerade diese Elemente sind nicht zu unterschätzen, sind wir doch schon heute einem sehr komplexen und langwierigen System unterworfen.

Garantiert werden müssen im Raumplanungsprozess unter Berücksichtigung des eidgenössischen Raumplanungsgesetzes zwei Punkte:

- > Erstens ein angemessenes Mitwirken der Bürgerinnen und Bürger. Dies ist mit der Einsetzung einer Raumplanungskommission auf Gemeindeebene, Informationsveranstaltungen, Einsprachemöglichkeiten für alle Betroffenen gegen die Nutzungspläne und Stellungnahmen zum Richtplandossier gewährleistet.
- > Zweitens möglichst rationale und effektive Planungsprozesse, welche eine zeitnahe Genehmigung der Ortsplanungen garantieren. In diesem Punkt hat unsere Fraktion grosse Bedenken, dass die Prozesse durch zusätzliches Mitspracherecht oder Übertragung der Kompetenzen an die Legislative nochmals erschwert und verlängert werden.

Der Spielraum auf Gemeindeebene ist sehr eingeschränkt. Engen wir ihn nicht noch zusätzlich ein.

Die Mitte-Fraktion lehnt daher die vorliegende Motion aus den genannten Gründen ab.

Sollte der Grosse Rat die Motion annehmen, werden wir die durch den Staatsrat vorgeschlagene Variante ebenfalls ablehnen. Wir erachten es als sehr schwierig, dass wie in der Variante a) vorgeschlagen, die Legislative zu Beginn einer Ortsplanungsrevision eine verbindliche Strategie festlegt. Es entstehen über die lange Dauer des Ortsplanungsprozesses

laufend neue Anforderungen und Erkenntnisse, welche eine Umsetzung der ursprünglich verabschiedeten Strategie in Frage stellen können und so die Exekutive weiter einschränken.

Zudem liegt eine weitere Politisierung der Raumplanung sicher nicht im Gesamtinteresse der Bürgerinnen und Bürger. Wir bitten Sie, diese Überlegungen in Ihrer Entscheid zu berücksichtigen und die vorliegende Motion abzulehnen.

**Lauber Pascal** Je déclare tout d'abord mes intérêts: je suis le syndic de la commune de Morlon.

Aujourd'hui, l'aménagement local est devenu particulièrement sensible auprès de la population. L'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions n'est pas facile et a changé de paradigmes depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, donnant la priorité à l'utilisation des réserves non bâties et aux mesures de densification, ce qui a pour effet de restreindre l'autonomie des communes dans les possibilités d'extension de ces zones. Les mesures envisagées par les communes se heurteront bien souvent aux intérêts des propriétaires, craignant l'impact des bâtiments plus volumineux érigés sur des terrains voisins de leur propriété, tandis que d'un autre côté des propriétaires souhaiteront au contraire pouvoir bénéficier du plus grand potentiel de construction.

Force est de constater qu'il existe une différence certaine entre les communes bénéficiant d'un conseil général et celles au bénéfice d'une assemblée communale. Dans la première situation, l'élu parviendra à garder une vision du bien commun en analysant de façon complète tous les enjeux, tandis que lors d'une assemblée communale, il y a le risque que la vision du citoyen ne prenne pas en compte l'ensemble des exigences relatives à l'aménagement du territoire pour se limiter à celles applicables à sa propre parcelle, ceci au détriment de l'intérêt public. En assemblée communale, il n'est pas rare d'entendre des interventions qui ne concernent que l'intérêt de ceux qui les déposent, sans analyse préalable à plus large échelle. Il en va de même lors des votes où des groupes d'influence pourraient facilement utiliser l'outil démocratique pour obtenir une décision en leur faveur, sans garantie pour le bien commun.

Qu'en est-il des travaux toujours plus spécifiques et pointus exigés lors d'une révision des PAL, qui doivent être élaborés par des spécialistes en collaboration avec les autorités communales qui en seront les maîtres d'ouvrage? La situation actuelle ordonne déjà que les conseils communaux soient appuyés par leur commission d'aménagement pour l'application et surtout l'élaboration des PAL. Je rappelle que les personnes élues au sein de cette commission officielle le sont par la population et sont donc leurs représentants. En ce sens, sans tenir compte de la procédure d'opposition déjà présente et ouverte à chaque citoyen, la population a déjà le pied à l'étrier.

Enfin, dans ce contexte, l'attribution de la compétence pour adopter les PAL au législatif ne donne aucune garantie d'amélioration de l'aménagement du territoire et donnera aux propriétaires de terrains touchés par les mesures de densification la possibilité d'exercer de fortes pressions afin de défendre des intérêts privés au détriment de l'intérêt commun. Pire, le risque de voir les processus de planification s'enliser, voire être paralysés, est très grand et cette fois sans qu'on ne puisse mettre la faute sur les services de l'Etat.

Compte tenu de ces éléments, le groupe libéral-radical acceptera à la majorité le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). J'interviens à titre personnel et je déclare mes liens d'intérêts: je suis citoyen de la commune d'Avry.

Celles et ceux qui suivent la politique cantonale en matière d'aménagement comprendront sans doute que mon intérêt à voir cette motion aboutir est grand. Un intérêt pour la motion, mais avec quelques bémols. En effet, il est temps de supprimer cette particularité cantonale qui confie aux seuls exécutifs l'adoption des plans communaux. Si on laisse le choix aux autorités communales de décider qui prendra quelle responsabilité, l'exception perdurera dans certaines communes. Il est préférable de bien spécifier dans les lois les rôles des assemblées communales et les rôles des conseils généraux, et de définir clairement les procédures à suivre.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il y a un passage que je qualifierais de surprenant, je cite: "L'attribution de la compétence pour adopter les PAL à une assemblée communale ou un conseil général donnera aux propriétaires des terrains touchés par les mesures de la densification la possibilité d'exercer de fortes pressions afin de défendre leurs intérêts privés au détriment de l'intérêt commun." Affirmation surprenante car il me paraît plus facile, M. le Commissaire du gouvernement, de faire pression et d'influencer cinq, sept ou neuf membres d'un conseil communal que les trente, cinquante ou huitante membres d'un conseil général, et je parle d'expérience.

Je vais donc soutenir la motion qui est de confier au législatif communal la compétence d'adopter les différents plans et les règlements en matière d'aménagement du territoire.

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). Mon préopinant n'a pas seulement le même prénom que moi, mais il m'a enlevé les mots de la bouche. Je voulais intervenir sur le même sujet, en disant que les pressions ou les intérêts personnels sont tout aussi sensibles au niveau des élus communaux – et de nombreuses affaires dans notre canton l'ont démontré – que sur les participants à une

assemblée communale ou à un conseil général. Je crois qu'il s'agit ici d'une règle générale, qui touche tout un chacun, soit d'avoir une probité dans son rôle politique. Ce n'est pas une instance ou l'autre qui le favorise plus ou moins.

Effectivement, je crois qu'il est temps de confier cette responsabilité au législatif. Dans ce sens, je pense que le point b du fractionnement du Conseil d'Etat est tout à fait judicieux. Le point c nous pose quand même un petit problème. Quand on dit de laisser le choix aux communes de confier la compétence à l'un ou à l'autre, ce n'est pas encore suffisamment clair pour savoir comment ce choix s'opérera au niveau des communes. Je crois qu'avec le point b, si la règle est que le législatif a cette compétence, c'est sa compétence également à un moment donné de pouvoir la déléguer si nécessaire à un exécutif et non pas l'inverse. C'est dans ce sens que je soutiendrai le fractionnement et je soutiendrai les points a et b de cette proposition.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je prends la parole à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de Paysage Libre Suisse.

J'ai bien lu et entendu les arguments du Conseil d'Etat et des députés favorables au statu quo. Il faut rester comme on est maintenant à cause de la complexification de la procédure, l'augmentation de la durée des procédures et les pressions exercées par certains groupes de citoyens sur d'autres si on changeait notre système. Aussi, une population ne peut pas prendre en compte l'intérêt commun mais ne veillerait qu'à ses petits intérêts personnels.

M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, j'y ressens une certaine condescendance des exécutifs vis-à-vis des citoyens: "Laissez-nous faire, vous n'y arriverez pas aussi bien que nous car l'aménagement est pour des personnes ayant des connaissances et de l'expérience! Cela devient de plus en plus compliqué." La population appréciera car elle peut constater que les procédures ne sont pas plus courtes à Fribourg que dans les vingt-quatre cantons et demi-cantons de la Suisse qui donnent déjà cette compétence à la population. Elle peut constater que les atteintes au paysage, le développement débridé des localités, la disparition des cours d'eau et des marais ne sont pas moins forts que dans le reste de la Suisse. Elle peut surtout constater un manque de transparence de la part de certains conseillers communaux, des pressions exercées par des groupes économiques sur les édiles communaux, pressions agrémentées de repas et d'excursions offertes aux édiles et à leurs épouses, de conventions secrètes signées par des conseillers communaux sous le sceau de la confidentialité. Pourquoi avoir peur de nos concitoyens? Un PAL accepté par un conseil général ou une assemblée communale aura plus de poids auprès de la population car celle-ci aura pu s'exprimer. Les arguments et contre-arguments auront été échangés. Par conséquent, j'accepterai cette motion et je prie d'en faire autant.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). On a beaucoup entendu parler de pressions. Cela m'a paru assez clair qu'il est plus facile de convaincre la personne qui a l'aménagement du territoire dans son village et de faire pression sur une seule personne que sur tout un groupe.

J'ai envie maintenant envie de venir sur un deuxième point, soit ces décisions qui viennent d'en haut dont le député Kolly nous a parlé. M. le candidat préfet Kolly, les décisions ne viennent pas d'en haut dans notre pays. Elles viennent d'en bas. Les décisions que vous dites de Berne, très dures en matière d'aménagement du territoire, ont été acceptées par 62,87 % de la population dans le canton de Fribourg. Le peuple a décidé à Fribourg qu'il fallait mettre des limites, M. Kolly. Dans votre commune, cette loi a été acceptée à 53,66 %. Ce ne sont ni Berne ni Fribourg qui mettent des limites à ce que vous voulez faire avec votre aménagement, c'est le peuple, ce sont vos voisins, ce sont vos concitoyens. Respectez donc ce qu'ils vous demandent s'il vous plaît!

Ensuite, un point encore sur la lenteur. Certains ont dit que si le législatif ou l'assemblée communale se mêlaient de ces plans, cela pourrait amener un peu plus de lenteur. On est ici entre nous. Franchement, avec le système actuel et sa lenteur habituelle, pensez-vous qu'il est encore possible d'aller plus lentement? Moi, je ne le crois pas.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir le fractionnement et les points a et b.

**Michellod Savio** (PLR/FDP, VE). Je m'exprime à titre personnel. Mon lien d'intérêts: je suis syndic d'une commune.

J'ai entendu certains collègues nous dire que les assemblées communales n'étaient pas capable de défendre l'intérêt général. C'est faux. J'aimerais vous donner juste un exemple. Comme syndic, j'ai été récemment saisi dans le cadre d'une assemblée d'une demande de baisse d'impôts. Dieu sait si les impôts touchent l'intérêt personnel de chacune et chacun d'entre nous. Bien sûr, il a fallu expliquer. Il a fallu débattre. Ce n'est pas simple. La majorité des citoyens présents a refusé cette demande, ce qui prouve de manière très claire que les assemblées communales sont, elles aussi, capables de défendre l'intérêt général.

Pour cette raison, je soutiendrai cette motion.

**Dorthe Sébastien** (PLR/FDP, SC). Mon lien d'intérêt est celui d'être comotionnaire et d'être absolument passionné par l'aménagement du territoire. D'ailleurs, cela passionne semblerait-il ici également au vu des prises de position.

L'idée de base était tout modestement d'améliorer les droits des citoyennes et des citoyens de notre magnifique canton afin d'être en phase avec les vingt-quatre autres cantons suisses. En d'autres termes, nous souhaitons finalement impliquer

ces mêmes citoyens dans les réflexions et les décisions à prendre en terme d'aménagement du territoire, thématique d'une importance capitale, ce que reconnaît notre gouvernement d'ailleurs par sa position de créer un nouvel instrument au niveau du législatif communal afin que la population soit intégrée notamment dans le processus de planification locale, ce que nous connaissons au niveau cantonal avec notre parlement. En outre, il ne faudrait pas comprendre par cette démarche un quelconque manque de confiance envers les exécutifs, au contraire. Si l'on regarde la situation de près, les communes, aujourd'hui, n'ont plus véritablement de marge de manœuvre sur leur développement territorial. C'est précisément la bonne occasion de transférer ces compétences au législatif afin de l'impliquer dans le développement de son territoire. A ce titre, nous sommes satisfaits que le gouvernement ait fait un pas dans notre sens en proposant de fractionner notre motion et d'accepter d'introduire un programme d'aménagement local. Nous vous encourageons à soutenir ce fractionnement.

Quant au transfert complet du pouvoir décisionnel, c'est le point b, à savoir de confier au législatif communal la compétence d'adopter les différents plans et règlements, je peux concevoir qu'il y ait une approche quelque peu différente entre une commune dotée d'un conseil général et celle dotée d'une assemblée primaire. Cependant, je me suis posé la question de savoir, si le PAL avait été adopté par l'assemblée communale, si le dossier des éoliennes se serait passé comme il s'est passé, comme on le connaît. Je n'en suis pas vraiment certain. Un autre exemple qui a été introduit par mon collègue Piller: si le Conseil général de la commune d'Avry avait dû se déterminer sur le PAL, est-ce que nous aurions aujourd'hui – et c'est légitime de se poser cette question – un chantier ouvert depuis deux ans?

Quant au point c, pour celles et ceux qui n'auraient peut-être pas compris totalement notre délégation de compétences, l'idée était de laisser le choix à des communes de peut-être plus petite envergure de déléguer sa propre compétence à l'exécutif. C'était pour essayer de trouver une solution qui pouvait plaire à tout le monde. Je peux comprendre qu'elle est peut-être difficilement applicable et que l'égalité de traitement peut être touchée.

Voilà pour l'explication des démarches de notre réflexion pour cette motion. Mesdames et Messieurs, acceptez ce fractionnement et donnons déjà des pouvoirs supplémentaires au peuple fribourgeois!

**Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Merci aux différents intervenants pour l'approche différenciée de l'objet ainsi que de la réponse du Conseil d'Etat.

Sur le principe, le Conseil d'Etat est favorable à une participation plus forte des citoyennes et des citoyens sur l'organisation du territoire. Nous sommes dans une démocratie où les citoyennes et citoyens peuvent se prononcer régulièrement sur des choses parfois essentielles, parfois futiles. Ce qui est évident est que l'organisation du territoire, son développement, les décisions de principes qui déterminent la manière dont sera organisé notre territoire pour les générations suivantes, sont d'une importance capitale. Il est donc difficilement compréhensible, difficilement explicable aussi aux citoyennes et aux citoyens, pourquoi dans ce domaine-là les droits démocratiques sont moins étendus que pour d'autres domaines. C'est particulièrement d'actualité quand on considère des objets qui donnent lieu à des controverses. Plusieurs d'entre vous ont évoqué les éoliennes, d'autres peuvent évoquer des antennes 5G. On peut évoquer encore des gravières ou d'autres objets où, régulièrement, des questions se posent et où nous arrivons aujourd'hui aux limites de l'explication rationnelle des droits démocratiques relativement restreints dont disposent les citoyennes et les citoyens dans notre canton. C'est la raison pour laquelle la position du Conseil d'Etat, et contrairement à ce qui a été affirmé par la députée de Weck quand elle parle de statu quo, n'est précisément pas le statu quo puisque le Conseil d'Etat entre en matière sur la motion et propose un outil qui permet de traiter des grands principes d'aménagement, comme le Grand Conseil l'a fait pour les grands principes d'aménagement qui ont été à l'origine du Plan directeur cantonal, toujours dans le respect évidemment du droit fédéral et des contraintes du droit fédéral qui ont été rappelées par plusieurs intervenants. C'est donc par analogie à ce qui fonctionne aujourd'hui au niveau cantonal, les grandes orientations, que le Conseil d'Etat vous propose premièrement de fractionner la motion. Il me semble que l'essentiel des intervenants vont dans ce sens-là et je les remercie.

Deuxièmement, pour le point a visant à introduire un nouvel outil, nous avons vu que nous l'utilisons et que vous l'avez utilisé pour la plupart d'entre vous comme outil de détermination du Plan directeur cantonal actuel dans ses grands traits. La même chose peut se faire au niveau communal, indépendamment de la structure du législatif communal, que ce soit une assemblée communale ou un conseil général. Les deux sont parfaitement à même d'évoquer ce type de thématiques. De quoi est-ce que cela peut avoir l'air? On m'a posé la question de ce qu'on peut écrire dans un document de ce type-là. Le syndic de Morlon et député a évoqué la question du développement de la presqu'île de Morlon. Développer une presqu'île de ce type-là sur le plan touristique ou encourager plutôt le côté naturel, ce sont des décisions de type politique qui peuvent tout à fait être inscrites dans un tel outil programmatique pour le développement d'une commune, comme cela peut se faire ailleurs. Cela donne des droits effectifs. Ce ne sont pas des choses purement fictives. La question actuellement se pose. Je prends l'exemple de Morlon parce qu'il a été cité, mais il y a beaucoup d'autres exemples qu'on pourrait prendre de manière tout à fait similaire où, dans une commune, une partie des citoyens souhaite développer un élément de territoire dans un sens, d'autres dans un autre sens. Cela peut être nature contre construction, nature contre zone d'activités. Il y a toutes les orientations possibles qui peuvent être prises et qui font parfaitement l'objet de ce niveau de compétences. Ensuite, avec un

outil de ce type-là, le législatif communal, qu'il soit assemblée ou conseil général, jouira d'une certaine latitude pour savoir ce qui est considéré comme stratégique ou non. Ce qui est évident *a contrario* est que cet outil ne permettrait pas de se substituer à un plan de zones et de définir parcelle par parcelle quel est l'indice d'utilisation sur chacune des parcelles. Le Conseil d'Etat estime que cette densité normative ne devrait pas faire partie des compétences d'un législatif, d'une part parce que les choses sont relativement complexes. Les cantons qui ont délégué des compétences au législatif n'ont d'ailleurs de loin pas tous délégué des compétences qui vont aussi loin, c'est-à-dire la détermination parcelle par parcelle comme on le fait dans un plan de zones, au législatif. C'est la raison pour laquelle, en reprenant les arguments développés dans la réponse écrite, le Conseil d'Etat recommande de rejeter le point b.

En ce qui concerne le point c, l'essentiel des arguments ont déjà été donnés par la plupart des intervenants. Le Conseil d'Etat considère qu'il pose deux problèmes: il y a la stabilité horizontale et la stabilité verticale.

Was die horizontale Stabilität anbetrifft, besteht die Herausforderung darin, dass Sie einen Flickenteppich bekommen werden auf der Kantonskarte. Sie werden Gemeinden haben mit einer Legislativkompetenz und daneben Gemeinden, die diese nicht haben. Das ist gerade bei Projekten, die über mehrere Gemeinden gehen, für Bürgerinnen und Bürger wahrscheinlich relativ schwer nachvollziehbar.

Die vertikale Kohärenz ist in der Zeitachse zu verstehen. Sie könnten in dieser Logik bei jeder Neuwahl und Änderung der politischen Zusammensetzung der Gemeindebehörde einen neuen Entscheid haben: Man nimmt es mal zur Exekutive, gibt es dann wieder der Legislative, um es dann wieder zurückzunehmen. Für die Rechtsstabilität wäre das äusserst problematisch. Solche Sachen würden dann definitiv nicht zur Rechtssicherheit beitragen. Sie können sich selber ausmalen, wie freudvoll dann Einsprachen kämen über Änderungsentscheide einer Exekutive zu Kompetenzverteilung innerhalb einer Gemeinde. Für Juristen wäre das sicher freudvoll, für Leute, die eine Dissertation schreiben zu solchen Themen auch, aber für die Entwicklung des Kantons ziemlich sicher nicht.

Ich habe meines Erachtens damit im Allgemeinen die meisten Fragen beantwortet.

Je remercie tout particulièrement le député Gabriel Kolly qui estime que la DAEC interprète de manière un peu stricte la LAT. On me reproche habituellement le contraire. Cela me confirme que, sans doute, les positions de la DAEC sont assez au centre, sans parler évidemment de parti politique ici.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire. Je vous recommande de suivre la position du Conseil d'Etat, à savoir le fractionnement, l'acceptation du point a et le refus des points b et c.

> Au vote, le fractionnement de la motion est accepté par 78 voix contre 9. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Dorthé Sébastien (SC,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 78.*

*Ont voté non:*

Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP). *Total: 9.*

> Au vote, la proposition d'introduire dans la LATeC un nouvel instrument, le programme d'aménagement local, adopté par l'organe législatif communal, est acceptée par 74 voix contre 12. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 74.*

*Ont voté non:*

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP). *Total: 12.*

*S'est abstenu:*

Piller Benoît (SC,PS/SP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition de confier au législatif communal la compétence d'adopter les différents plans et les règlements en matière d'aménagement du territoire est acceptée par 44 voix contre 43. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG),

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 44.*

*Ont voté non:*

Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP). *Total: 43.*

> Au vote, la proposition de laisser le choix aux communes de confier la compétence d'adopter les différents plans et les règlements en matière d'aménagement du territoire au législatif ou à l'exécutif est refusée par 61 voix contre 24. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 24.*

*Ont voté non:*

Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Bonny David (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP). *Total: 61.*

*Se sont abstenus:*

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## **Clôture de la session**

> La séance est levée à 10 H 17.

*La Présidente:*

**Sylvie BONVIN-SANSONNENS**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*

—